

**Séance du Conseil de Ville
du 26 mars 2007 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 2 / 2007**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 1 du 29 janvier 2007
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Eva BUGEIRO
 - Mme Valérie MASSE-Krebs et son fils Benjamin MASSE
 - M. Elhami PINTOLLI et ses enfants Egzon, Erza et Endrit PINTOLLI
6. Election complémentaire de M. Pierre Tschopp à la présidence du Conseil de Ville au 1^{er} mai 2007
7. Réponse à l'interpellation 3.07/06 - "Finances communales : pour de meilleurs outils de gestion et d'information", PS, M. Michel Thentz
8. Réponse au postulat 4.03/06 - "Amélioration de la circulation autour de la gare", CS•POP, M. David Asséo
9. Réponse au postulat 4.04/06 - "Le grand air pour les œuvres d'art", CS•POP, M. Luc Schindelholz
10. Réponse à la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont", PDC-JDC, Mme Anne Seydoux
11. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il salue M. Pierre Brulhart, conseiller communal remplaçant M. Francis Girardin, démissionnaire, de même que M. Laurent Hennet, remplaçant M. Brulhart au Conseil de Ville. M. le Président annonce également les démissions suivantes :

- M. Luc Schindelholz, CS•POP, remplacé par M. David Asséo, M. Emmanuel Kummer devenant suppléant;
- Mme Sarah Erard Jäkel, PS, remplacée par Mme Clara Thentz, M. Julien Lesniak devenant suppléant;
- M. Michel Thentz, PS, remplacé par M. François Klopfenstein, Mme Christel Lovis devenant suppléante.

2. APPEL

49 membres sont présents.

M. Michel **Thentz**, président, Mme Anne **Seydoux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, 2^{ème} vice-président, Mmes Béatrice **Müller** et Juliette **Kohler**, scrutatrices.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Michel **Broquet**, Pierre **Chételat**, Jean-Bernard **Deillon**, César **De Pasquale**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Walter **Harris**, Laurent **Hennet**, Michel **Hirtzlin**, Besim **Hoxha**, Sabine **Jaquet**, Sébastien **Lapaire**, Pascal **Mertenat**, Giuseppe **Natale**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Romain **Seuret**, Mehmet **Suvat**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voiron**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Didier Nicoulin est remplacé par M. Jean-Pierre **Kohler**
 Mme Régine Ramseier est remplacée par Mme Clara **Thentz**
 Mme Francine Chollet est remplacée par M. François **Klopfenstein**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par Mme Marianne **Studer**
 M. Romain Godinat est remplacé par Mme Joëlle **Fasano**

Sont excusés

Mme Andrée Stadelmann
 M. Félix Vazquez

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. David **Pascarella**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 1 DU 29 JANVIER 2007

Le procès-verbal no 1 du 29 janvier 2007 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, revient sur le projet "Delémont Plage", qui prévoit une transformation momentanée du quai de la Sorne en station balnéaire. Afin que ce projet soit réussi, elle demande si toutes les mesures nécessaires pour assurer l'aménagement et la propreté des rives de la Sorne seront prises. Quant à la propreté en général en ville de Delémont, elle estime que des démarches doivent encore être entreprises, malgré les nombreuses interventions et propositions des groupes politiques. A ce sujet, elle informe que le groupe socialiste pourrait déposer une motion.

M. André Parrat indique qu'aucune information officielle n'est parvenue au Conseil communal s'agissant du projet "Delémont Plage". Quant à la propreté en ville, M. Parrat informe que les propositions, du groupe radical notamment, auxquelles il adhère, seront mises en œuvre rapidement et que leur réalisation fera l'objet d'une information. Une concertation avec divers organes, notamment le Canton, doit avoir lieu avant la poursuite de la démarche. En outre, la disponibilité du personnel communal doit également être prise en considération car elle est déjà fortement mise à contribution.

Mme Marie-Anne Rebetez est satisfaite.

Mme Joëlle Fasano, PCSI, rappelle les démarches entreprises par la Ville auprès du Canton vu l'accroissement des risques d'accidents liés à des comportements inappropriés d'enfants face à des chiens, démarches qui ont abouti à la mise sur pied de modules d'information à l'école primaire en 2004, à titre expérimental, puis du programme PAM (prévention contre les accidents par morsure de chien) en 2005. Selon Mme Fasano, quelques classes enfantines et primaires n'ont pas encore bénéficié de ce cours en 2007. Elle souhaite connaître l'affectation de la taxe des chiens, qui a permis l'encaissement de fr. 40'000.- en 2006, après déduction de la taxe cantonale de fr. 10.- par chien. Comme l'ordonnance cantonale en la matière prévoit que le produit de la taxe couvre les frais de tenue du registre et de perception de la taxe, elle demande au Conseil communal s'il accepte d'utiliser ce produit pour le financement des cours PAM.

Mme Françoise Collarin indique que le cours PAM sera poursuivi en 2007, comme M. Roger Jardin, directeur des écoles primaires et enfantines, l'a demandé. Sa requête a toutefois été formulée après l'élaboration du budget 2007. Selon Mme Collarin, la taxe ne peut être affectée de manière délibérée mais M. Jardin s'est engagé à poursuivre cette information auprès des niveaux scolaires qui ne l'ont pas encore reçue. Mme Collarin se renseignera quant à l'affectation précise de la taxe des chiens.

Mme Joëlle Fasano est satisfaite.

M. Francesco Prudente, PCSI, met en évidence le mauvais état de la rue de l'Industrie. Malgré des petits travaux effectués à fin mars 2007, M. Prudente souligne l'affaissement de la chaussée à différents endroits. Il demande au Conseil communal s'il envisage une remise en état de cette route à court ou moyen terme. De la réponse du Conseil communal découlera éventuellement une intervention écrite.

M. André Parrat confirme le mauvais état de cette rue et prend acte que des réparations ont été effectuées récemment. Il indique que divers secteurs de la ville font l'objet d'une réflexion entre les services techniques communaux. S'agissant de la rue de l'Industrie et de ce secteur en général, vu la complexité des travaux à entreprendre concernant l'infrastructure souterraine, M. Parrat indique que tout travail d'amélioration interviendra au cours de la prochaine législature, à moins que des interventions urgentes ne soient nécessaires, étant donné que les services communaux s'attendent à des travaux conséquents à moyen terme. Il estime dispendieux de refaire aujourd'hui l'asphalte de cette rue et confirme que cette décision est également liée à un souci d'économie. M. Parrat invite la population à faire preuve de prudence dans ce secteur.

M. Francesco Prudente est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, rappelle la proposition soumise par le Conseil communal en janvier 2006 de supprimer les allocations de fin d'année pour les personnes âgées à modeste revenu, ce que le Conseil de Ville avait refusé par 45 voix contre 2. Toutefois, à fin 2006, ces allocations ont passé de fr. 460.- à fr. 310.-, comme l'ont indiqué différents bénéficiaires à M. Rottet. Ce dernier s'étonne de cette mesure et s'interroge sur la nécessité, pour le Conseil de Ville, de voter, d'une part si ses décisions ne sont pas respectées, et, d'autre part si cette mesure est de la compétence du Conseil communal.

M. Josy Simon indique que ces allocations n'ont pas été supprimées mais quelque peu réduites. A son avis, la décision a été prise lors de la séance sur le budget.

M. Philippe Rottet n'est pas satisfait.

M. David Asséo, CS•POP, rappelle le service postal des courriers express intercity, permettant aux citoyens et entreprises delémontains d'envoyer vers 64 destinations suisses des lettres et colis jusqu'à 30 kg, déposés le matin et livrés le même jour jusqu'à 22 heures. Un service semblable est disponible à Delémont pour la ville et sa banlieue. La Poste qualifie ces prestations de service optimal de prise en charge. Selon les informations de M. Asséo, il semble que cette prestation, qui concerne également Porrentruy et Moutier, sera supprimée au 1^{er} avril 2007, sans alternative, si ce n'est de faire appel à un véhicule de la région biennoise, dont le coût, à son avis, pourrait être prohibitif. Cette suppression posera certainement des problèmes aux utilisateurs de cette prestation, notamment les entreprises collaborant avec les hôpitaux. Par conséquent, M. Asséo demande au Conseil communal s'il a été informé de cette décision qui influence négativement l'attractivité économique de la ville et s'il entend se renseigner et intervenir auprès de La Poste pour éviter la suppression de cette prestation.

M. le Maire indique avoir été informé par le secrétariat de M. le Ministre Laurent Schaffter ce jour-même, information qu'il transmettra au Conseil communal. Qualifiant cette décision d'inadmissible et d'inacceptable pour Delémont, M. le Maire informe que la Municipalité réagira rapidement auprès de La Poste, institution qui, selon M. le Maire, n'a pas pour habitude de consulter les autorités locales préalablement à ses décisions. Par ailleurs, M. le Maire souligne que les décisions de La Poste sont communiquées au Conseil communal peu avant leur entrée en vigueur voire même après. Dans certains cas, le Conseil communal est informé par le biais des médias.

M. David Asséo est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. le Maire recommande l'acceptation des requêtes.

M. Dominique Baettig, UDC, met en évidence les articles de presse relatifs aux naturalisations, nombreuses, dont la procédure a été hâtive ou bâclée, selon lui. Rappelant que ce sujet est à l'ordre du jour de son groupe, M. Baettig informe que l'UDC a examiné tous les dossiers soumis à l'approbation du Conseil de Ville. Il est d'avis qu'un sérieux effort quant à la tenue des dossiers a été fait, à tel point que les dossiers sont, à son sens, désormais peu fournis. S'agissant des présentes requêtes, M. Baettig souhaite connaître la raison pour laquelle, dans deux dossiers, l'un des conjoints ne demande pas la naturalisation. En outre, M. Baettig indique que son groupe réitérera sa demande visant la constitution d'une commission d'intégration pouvant auditionner les candidats. A son avis, cette procédure, s'alignant sur les intentions fédérales, s'éloignera du modèle administratif et permettra de connaître les motivations des requérants. Ce contact direct permettra également de rassurer la population.

M. le Maire, ignorant la raison pour laquelle les conjoints ne sont pas inclus dans les demandes, souligne que certaines coutumes favorisent l'intégration des enfants et du père, mais pas de la mère, ce à quoi la Municipalité s'oppose. Dans de telles situations, elle gèle le processus de naturalisation. S'agissant des deux dossiers en question, il s'avère que les conjoints souhaitent conserver leur nationalité.

Quant à la commission d'intégration suggérée par l'UDC, M. le Maire rejette cette proposition, étant donné que la naturalisation doit être avant tout une décision administrative, comme le suggère le Tribunal fédéral. De plus, cette commission conférerait un caractère arbitraire et politique sur les demandes de naturalisation. Par ailleurs, M. le Maire compte sur le fait que la compétence d'octroi du droit de cité soit transférée à l'avenir au Conseil communal.

Mme Eva BUGEIRO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Eva BUGEIRO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Valérie MASSE-Krebs et son fils Benjamin MASSE

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Valérie MASSE-Krebs et de son fils Benjamin MASSE, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Elhami PINTOLLI et ses enfants Egzon, Erza et Endrit PINTOLLI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Elhami PINTOLLI et de ses enfants Egzon, Erza et Endrit PINTOLLI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. ELECTION COMPLÉMENTAIRE DE M. PIERRE TSCHOPP À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE VILLE AU 1ER MAI 2007

M. le Président, comme relaté par la presse, informe devoir quitter le Conseil de Ville au 30 avril 2007, à la demande de son employeur, ce qu'il regrette.

Mme Anne-Marie Rebetz, PS, propose la candidature de M. Pierre Tschopp à la présidence du Conseil de Ville, dès le 1^{er} mai 2007.

DECISION : M. Pierre Tschopp est élu à la présidence du Conseil de Ville, dès le 1^{er} mai 2007, à l'unanimité, par 48 voix.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Tschopp, pour avoir accepté ce poste en cours d'année.

M. Pierre Tschopp : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi de vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence de notre Conseil de Ville. Toutefois, et vu que je n'ai pas suivi la filière habituelle pour accéder à cette charge, j'envisage de suivre un cours accéléré en la matière dans le but de vous éviter trop de couacs de ma part... Voilà pour le préambule.

Alors que j'envisageais de prendre ma retraite politique très prochainement, les circonstances particulières que vous connaissez ont incité mon parti à me solliciter pour occuper le perchoir. J'ai craqué... Voilà près de 40 ans que je participe à la vie publique et politique de notre ville et je reste toujours convaincu, tout comme vous tous, je le pense, qui avez également choisi de vous engager, que le débat démocratique, quoi qu'en pense le Café du Commerce, est le seul moyen de confronter ses idées sans violence et dans le respect de toutes et tous, quelle que soit son opinion.

J'ai aussi appris qu'aux sentiments de certitude qui rendent les hommes intolérants, il valait mieux opposer le dialogue constructif. Et c'est dans cet état d'esprit que j'essaierai, avec votre soutien, de diriger nos futurs débats.

Plusieurs chantiers importants nous attendent, par exemple :

- la réalisation d'une salle de spectacle digne de notre ville à St-Georges;
- le Centre de la jeunesse attendu depuis des décennies, les initiants de l'époque étant bientôt des quadragénaires;
- la création d'un golf à Domont;
- le projet de réorganisation du Conseil de Ville, du Conseil communal et de l'administration.

Voilà quelques-uns des défis que nous aurons à cœur de relever pour que notre ville, que nous aimons tous, reste conviviale et attractive.

Pour conclure, je me réjouis de présider ce conseil dès le mois de mai prochain et je vous réitère mes remerciements.

7. RÉPONSE À L'INTERPELLATION 3.07/06 - "FINANCES COMMUNALES : POUR DE MEILLEURS OUTILS DE GESTION ET D'INFORMATION", PS, M. MICHEL THENTZ

Mme Françoise Collarin indique qu'à la suite d'une rencontre avec les auteurs de cette interpellation, le Conseil communal estime que les outils de gestion des finances communales ne sont pas déficients mais que la difficulté réside dans leur maîtrise par des non-spécialistes. Ces outils nécessitent d'importants moyens d'information et d'explication pour être utilisés à bon escient.

Mme Collarin relève que le degré d'autofinancement, évoqué à diverses reprises par le Conseil de Ville lorsqu'il était inférieur au seuil admis de 60 %, figure parmi les quatre indicateurs harmonisés reflétant la situation financière de la ville. Ces indicateurs harmonisés et leurs normes sont définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales et appliqués depuis 2000 par la Caisse communale, alors que le Service des communes les a rendus obligatoires pour les communes jurassiennes en 2003 seulement. Dans les comptes 2005, deux indicateurs étaient dans le rouge, d'une part le degré d'autofinancement (situé à 41.2 %), qui représente le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements nets. Ce taux est l'indice d'une augmentation de l'endettement lorsqu'il est inférieur à 100 %. D'autre part, la capacité d'autofinancement, rapport entre la marge d'autofinancement et le revenu, était située à 3.3 %; elle est considérée comme faible lorsqu'elle est inférieure à 10 %. La situation de la ville était précaire en 2005 et le restera en 2006. Mme Collarin souligne que ces éléments figurent dans chaque édition des comptes communaux dont disposent les membres du Législatif. Elle rappelle encore les deux autres indicateurs, soit la quotité des intérêts (rapport entre le montant des intérêts nets et le revenu), dont la norme moyenne se situe entre 2 et 5 % (4.2 % pour Delémont), et la quotité de la charge financière, rapport entre la charge financière (intérêts et amortissements) et les revenus, dont la norme se situe entre 5 et 15 % (9.7 % pour Delémont).

S'agissant des investissements, plafonnés à 3.5 millions de francs, Mme Collarin présente différents scénarii d'investissements tenant compte d'un bénéfice ou d'un déficit, afin de démontrer leur influence sur le degré d'autofinancement. Elle précise que cette présentation figure également dans les comptes et les budgets communaux et que cet élément est décisif dans le cadre des prises de position des politiques.

Répondant aux questions de l'interpellation, Mme Collarin indique que le Conseil communal est ouvert à la mise en place d'une comptabilité analytique, qui se fera en plusieurs étapes. Dans un premier temps, les Services industriels acquerront un programme informatique pour le Service de l'électricité qui devra être fonctionnel au 1^{er} janvier 2008, afin de répondre aux exigences fixées par la libéralisation du marché de l'électricité. Ce programme permettra par la suite d'analyser les Services de l'eau et du gaz. Pour les autres services, le Conseil communal souhaite, avant l'introduction de la comptabilité analytique, affiner les procédures d'élaboration et de respect du compte de fonctionnement. De plus, Mme Collarin indique que le Département des finances est chargé de réaliser la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont", travaux que le Conseil communal souhaite pouvoir réaliser jusqu'à fin 2008. S'agissant de la comptabilité analytique, Mme Collarin met en évidence les nombreux renseignements et conclusions de cette méthode, qui ne vont pas toujours dans le sens souhaités par les politiques. Aussi, Mme Collarin invite les membres du Conseil de Ville à se préparer à remettre en cause leurs projets politiques, voire leurs convictions. De plus, cette comptabilité induit la reprise de quelque 4'000 factures, à retravailler, de même que la répartition des charges salariales et des bâtiments administratifs. En ce sens, un poste supplémentaire pourrait être demandé pour lancer cette nouvelle procédure et des allègements pourraient être retrouvés après sa mise en place.

Quant au plan comptable, Mme Collarin indique qu'il permet des comparaisons avec l'ensemble des communes jurassiennes, voire des villes suisses. Il ne peut donc pas être modifié par la Municipalité. De plus, le respect de ce plan permet l'obtention des comptes par nature, qui regroupent les dépenses identiques, comme les charges du personnel, des biens, des services ou marchandises, des intérêts passifs et des amortissements.

S'agissant de la gestion des emprunts, pour réduire les intérêts passifs, Mme Collarin explique la procédure dont le Caissier communal fait usage auprès des différentes institutions s'il nécessite des liquidités. Elle relève la problématique des emprunts, c'est-à-dire l'incertitude relative à l'évolution des taux d'intérêts. Pour le Département des finances, la dette communale doit se gérer avant la phase d'emprunt, c'est-à-dire dans le cadre de la planification financière.

Mme Collarin rappelle que le Conseil communal a toujours présenté un plan financier. Toutefois, les moyens pour le réaliser n'ont pas toujours été performants. Elle indique que depuis 2006, la ville dispose d'un logiciel approprié relié à la comptabilité communale. En outre, comme indiqué dans le message relatif au budget 2007, Mme Collarin souligne que l'exactitude du plan financier n'est pas l'élément le plus important, mais bien le processus qui mène à son résultat. Lors de son élaboration, les objectifs, visions et scénarii d'avenir et de la collectivité doivent être développés. Le programme d'investissements sur 5 ans n'étant pas fixé, Mme Collarin est d'avis que le Conseil de Ville peut, dans ce domaine, améliorer la gestion de la dette en fixant ses priorités pour les années à venir. Le Conseil communal estime qu'une importante réflexion devrait avoir lieu dans chaque groupe politique représenté au Législatif.

Contrairement à ce que l'interpellation pourrait laisser penser, de l'avis de Mme Collarin, l'équilibre des comptes communaux n'est lié ni à la présentation ni à la mise en page des comptes communaux. Toutefois, les charges du personnel seront présentées selon les vœux de l'interpellation dans le budget 2008. En outre, Mme Collarin relève que les investissements sont séparés du compte de fonctionnement et que le plan comptable ne peut être modifié quant aux charges financières induites par les investissements lorsqu'elles sont importantes pour une répartition des charges ou un service autofinancé. Elles sont distinguées, dans le chapitre de fonctionnement concerné, par une imputation interne. Toute amélioration reviendrait à la mise en place d'une comptabilité analytique. Quant à l'introduction, dans le budget et les comptes, d'un commentaire général de l'Exécutif, à l'instar de la pratique bruntrutaine, Mme Collarin estime que le message du Conseil communal de Delémont accompagnant ces objets correspond à un commentaire général, les commentaires de détail figurant désormais à la suite des rubriques. S'agissant

des annexes aux comptes, comptant près de 15 pages, Mme Collarin admet que leur qualité, pour des raisons d'économie, n'est pas toujours excellente et qu'une amélioration sera apportée à la prochaine édition des comptes 2006.

Mme Collarin met en exergue le fait que son département ne retient aucune information. Par ailleurs, elle souligne qu'aucune information fondamentale n'a été demandée par le Législatif ces dernières années. Quant aux charges liées, Mme Collarin suggère de les distinguer dans les comptes 2006 par un astérisque. Elle indique également que les encaissements des arriérés fiscaux font partie intégrante du bilan, sous les rubriques des avoirs.

En conclusion, Mme Collarin précise que toutes les informations comptables ne peuvent être publiées dans les comptes communaux, par manque de place, d'une part, et d'intérêt de la majorité des membres du Conseil de Ville, d'autre part, ce qu'elle estime compréhensible. En outre, Mme Collarin invite toutes les personnes qui le souhaitent à s'approcher du Caissier communal, qui se tient à la disposition du Législatif pour toute question. Quant à la reprise des données du bilan et du compte de fonctionnement, en vue d'améliorer leur lecture, Mme Collarin souligne le volume de ce travail - d'ailleurs source d'erreurs - estimé à Porrentruy entre deux et trois semaines pour la publication des comptes. Elle demande au Conseil de Ville s'il est préférable d'octroyer du temps à un employé dans le but de faciliter la lecture du budget ou des comptes, ou de consacrer ce temps à la recherche de solutions au déficit structurel, en collaboration avec la Commission des finances et la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC).

En dernier lieu, Mme Collarin communique le résultat des comptes communaux 2006, à savoir un déficit d'environ 2.7 millions de francs, contre 2.1 millions de francs prévus au budget. Sans le bénéfice de l'or de la BNS, le découvert de la ville aurait atteint 6.5 millions de francs. Le Conseil communal attend avec beaucoup d'intérêt les propositions du Conseil de Ville en vue d'améliorer les finances communales.

Mme Anne Seydoux, vice-présidente, dirige les débats.

M. le Président, auteur de l'interpellation, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. le Président estime qu'il appartient aux membres du Conseil de Ville de comprendre les finances communales, ce qui nécessite des outils. C'est là le fondement de l'interpellation que le groupe socialiste a déposée après un jour et demi de travail impliquant également le Parti socialiste delémontain. De plus, M. le Président rappelle que l'intervention porte sur les outils de gestion permettant de comprendre les comptes et non sur les comptes 2005, pour lesquels il souligne que deux indicateurs sont maîtrisés par la Commune, ce dont il se réjouit.

M. le Président souligne que la comptabilité analytique est un outil permettant de mieux appréhender les finances communales et non une fin en soi. A son avis, gérer une commune uniquement sur la base de cette procédure peut être dangereux. En outre, cette comptabilité permet d'obtenir des renseignements complémentaires sur les coûts des prestations, lesquelles feront certainement l'objet, dans le futur, d'une analyse du Conseil de Ville à la demande du Conseil communal.

Quant au plan comptable, M. le Président confirme qu'il est identique auprès de chaque commune suisse. Il rappelle toutefois que le Canton parvient à présenter, parallèlement, un budget département par département, raison pour laquelle le groupe PS souhaiterait que la ville s'aligne sur cette pratique. Les numéros de rubriques resteront inchangés, étant tirés du plan comptable.

M. le Président se déclare satisfait de la réponse de Mme Collarin dans le cadre de la gestion de la dette qui mène à la planification financière, à laquelle Mme Collarin prie les groupes politiques de réfléchir. M. le Président informe que le groupe socialiste a déjà réalisé ce travail et soumis des propositions au Conseil communal.

S'agissant du budget et des comptes, M. le Président est d'avis qu'une présentation adaptée aux non-spécialistes leur permettra de mieux comprendre ces sujets. Il relève qu'une amélioration a été apportée au dernier budget par l'insertion des commentaires après les rubriques. Il accueille favorablement la proposition d'introduire des astérisques aux rubriques des charges liées et admet que les arrérages d'impôts figurent effectivement dans le bilan.

En dernier lieu, M. le Président se déclare partiellement satisfait de la réponse de l'Exécutif, qui semble, selon lui, reprocher au Législatif de disposer de tous les renseignements demandés. Il n'est pas de cet avis, estimant que certains outils devraient améliorer la compréhension des finances par les membres du Conseil de Ville et, partant, permettre de mieux planifier l'avenir. En cas de question, le groupe socialiste s'adressera au Caissier communal.

M. Max Goetschmann, CS•POP, membre de la CGVC, regrette la réponse du Conseil communal quelque peu polémique et rappelle les difficultés intervenues entre la commission précitée et le Conseil communal en 2006. Il est d'avis que l'interpellation du groupe socialiste s'inspire en partie du rapport de la CGVC sur les comptes 2005. Par ailleurs, des réponses aux questions figurant dans ce rapport sont attendues pour les comptes 2006. D'autres questions demeurent ouvertes, touchant notamment à des aspects importants, comme le controlling.

Mme Françoise Collarin affirme que les démarches souhaitées sont engagées et que des changements interviendront dans la présentation des comptes 2006. Le thème du controlling sera repris en parallèle avec d'autres éléments, comme ceux de la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont". Mme Collarin affirme ne pas avoir voulu lancer une polémique. Toutefois, à son avis, l'interpellation mettait en doute certaines méthodes de travail de son département. Mme Collarin admet que le budget et les comptes ne sont pas faciles à lire et répète que Département des finances est à la disposition des membres ou des groupes souhaitant des explications.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/06 - "AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION AUTOUR DE LA GARE", CS•POP, M. DAVID ASSÉO

Mme Renée Sorg, partageant la même préoccupation que le groupe CS•POP, s'agissant notamment des problèmes de stationnement aux abords de la gare, indique que ce postulat a été traité par la Délégation à la circulation. Une séance, réunissant le Département de l'urbanisme et de l'environnement, M. David Asséo, les représentants des habitants, des commerçants, des restaurants, de CarPostal, de La Poste, des CFF et des chauffeurs de taxi, a été organisée dans le but de présenter le postulat, les propositions émises au cours de son développement, et de connaître l'avis des participants. La majorité d'entre eux considère l'aménagement de la place de la Gare comme étant bon, également pour ce qui concerne le concept de circulation et l'offre de stationnement près de la gare. Par contre, le stationnement au nord de la place de la Gare préoccupe la quasi-totalité des participants, en particulier CarPostal et les restaurateurs.

Reprenant les propositions du postulat, Mme Sorg indique que la limitation du trafic motorisé, réservé aux livraisons, taxis et aux bus, impliquerait la publication d'un nouveau concept. Par ailleurs, les commerçants, les représentants de CFF et de La Poste se déclarent opposés à la suppression du transit sur la place de la Gare. Elle répète qu'à l'exception du stationnement sauvage, le système actuel est apprécié et fonctionne avec satisfaction. Ainsi, le Conseil communal n'envisage pas de modifier le concept de circulation actuel. Quant à l'ouverture d'une partie du parking de La Poste au public, situé à l'ouest de La Poste, ses représentants y sont opposés, d'une part en raison du fait que cet emplacement est privé et utilisé par les employés de La Poste, des guichets, de CarPostal et des locataires. D'autre part, une dizaine de places sont d'ores et déjà réservées aux clients de La Poste, dont la signalisation devrait être améliorée car bon nombre de citoyens l'ignorent. Mme Sorg indique que le déplacement du centre de tri postal à la Communance libérera quelque 20 places, que La Poste souhaite réserver pour ses prochains locataires. De l'avis de Mme Sorg, ce sujet pourrait être repris après le déplacement du centre. Mme Sorg admet que l'offre de transport public actuelle permettrait à une partie des employés de La Poste de se rendre sur leur lieu de travail sans leur véhicule, ce qui nécessite un changement d'habitudes et de mentalités.

S'agissant du parking de courte durée situé à l'est de la Gare, il fonctionne bien, de l'avis des commerçants. Mme Sorg invite la Police locale à veiller à ce que cela se poursuive. Quant à la dépose de personnes au sud des voies, Mme Sorg indique qu'une nouvelle information sera insérée dans le *D'lem Info*. Pour les personnes domiciliées hors de la ville, un encart figurera dans l'une des lettres d'information de l'agglomération dont la publication débutera prochainement. Une information pourrait également être diffusée par le *Quotidien Jurassien* ou la radio locale. En ce qui concerne le couvert suggéré par M. Voirol, Mme Sorg indique que cette option n'a pas été étudiée et qu'elle pourrait être examinée dans le projet d'agglomération, allant vers un développement des transports publics côté sud et à la Communance. Le parking de la Jardinerie sera également intégré dans la campagne d'information.

Répondant à la proposition d'encourager l'utilisation des alternatives à la voiture, Mme Sorg indique que son département poursuit son travail sur la mobilité douce en général. Des mesures inscrites dans le crédit-cadre ad hoc sont en cours de réalisation, tout comme l'aide aux entreprises les incitant à réaliser des plans de mobilité, comme l'hôpital notamment. En ce sens, la station-vélos, dont le postulat avait été accepté, serait une mesure importante pour encourager les citoyens à se déplacer à bicyclette. Ce projet a toutefois été repoussé en 2009 pour des questions budgétaires et de disponibilité du service concerné.

Quant à la rue des Texerans, Mme Sorg indique qu'elle demeurera en sens unique, craignant que son ouverture dans les deux sens pour les employés de La Poste uniquement ne crée une confusion pour les autres automobilistes. Ainsi, elle souligne qu'aucun grand changement ne sera opéré à la place de la Gare, puisque l'aménagement donne, en général, satisfaction. Des mesures seront prises pour éviter le parcage sauvage, notamment la pose de panneaux "interdiction de stationner". Toutefois, des arrêts pour charger et décharger des personnes seront tolérés. Les contrôles de police seront également renforcés, la limitation de vitesse à 20 km/h sera rappelée et des papillons explicatifs sur le comportement à adopter sur la place de la Gare seront réédités. De plus, les automobilistes seront invités à se rendre au sud des voies pour charger et décharger des citoyens. Mme Sorg propose qu'un bilan sur ces mesures soit tiré dans six mois.

M. David Asséo, CS•POP, considère les mesures proposées comme étant relativement douces. Comprenant le souci du Conseil communal de ne pas heurter les automobilistes, M. Asséo souligne que toute mesure en matière de circulation en ville génère des oppositions. Il est d'avis que la politique doit agir, même si elle doit être considérée comme impopulaire. Toutefois, M. Asséo accueille favorablement les mesures d'information et l'installation de panneaux, auxquels il aurait toutefois préféré des aménagements spécifiques, conférant à cette rue un caractère moins "routier". M. Asséo est favorable au bilan après six mois et souhaite qu'il soit présenté au Conseil de Ville ou aux commissions concernées, afin que, le cas échéant, les mesures puissent être adaptées. M. Asséo demeure convaincu qu'à terme, des modifications de la circulation autour de la gare seront utiles ou nécessaires. Comprenant la position du Conseil communal, M. Asséo accordera une attention au bilan et aux volontés d'examen du Conseil communal, afin que des mesures puissent être à nouveau proposées au Conseil de Ville, selon le résultat des modifications dans ce secteur.

M. Gérard Wicht, PCSI, comprend la position du Conseil communal qui refuse l'ouverture de la rue des Texerans pour les employés de La Poste. Il s'interroge toutefois sur l'autorisation de stopper un véhicule devant les commerces de la place de la Gare, qui ne dérange pas. Aussi, il demande si les quatre places situées devant les commerces au sud de la route pourraient être réservées aux automobilistes devant s'arrêter, ce qui réduirait le champ de contrôle de la Police locale. Il se demande si la volonté de supprimer le parcage sauvage existe vraiment.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, relève que les voyageurs CFF et les automobilistes qui les amènent à la gare n'ont pas été consultés. Ces derniers circulent parfois en boucle aux abords de la place de la Gare en raison du manque d'emplacements réservés au stationnement de courte durée, insuffisants aux heures de pointe. M. Broquet est d'avis que le flux des citoyens est mal organisé et que la solution du sud des voies n'est pas idéale. De plus, il estime que les CFF devraient mettre à disposition des caddies pour bagages. M. Broquet est d'avis que la préoccupation première doit concerner les utilisateurs du train. Selon lui, il est primordial d'étudier globalement la situation avant l'instauration d'interdictions.

Mme Renée Sorg affirme que l'aménagement actuel satisfait la majorité des intéressés, fait qui ressort de la réunion à laquelle M. Asséo a participé. Elle souhaite régler le problème du parcage sauvage, sans remettre en question le concept de circulation. Elle indique que le bilan sera présenté aux commissions concernées et au Conseil de Ville. Quant aux places situées au sud de la route, Mme Sorg indique qu'il s'agit déjà de places de stationnement, c'est-à-dire limité à 30 minutes. Des durées plus courtes n'existent pas.

Mme Sorg met l'accent sur les points de rendez-vous qui devraient être déterminés au préalable par les automobilistes venant accueillir les utilisateurs du train, notamment le parking à l'est de la gare ou celui de la Jardinerie. De ce fait, Mme Sorg est d'avis que les places sont suffisantes. Quant aux caddies, Mme Sorg rappelle qu'une demande du Conseil de Ville en ce sens a déjà été transmise aux CFF. Ces derniers n'entrent toutefois pas en matière, les caddies étant réservés aux grandes gares.

9. RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/06 - "LE GRAND AIR POUR LES ŒUVRES D'ART", CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ

Mme Patricia Cattin apporte un rectificatif au texte du postulat, en ce sens que l'artiste cité en préambule, M. Adrien Dubois, avait soumis sa proposition à Visarte et à l'Association Vieille Ville, et non au Service culture et sports. De plus, à la suite d'une rencontre avec MM. Schindelholz et Dubois, décédé récemment et à qui Mme Cattin rend hommage, la Commission de la culture a décidé de limiter le champ du postulat. La photographie des anciennes œuvres a été abandonnée et il a été décidé de contacter Visarte, qui organise une exposition tous les deux ans à Delémont et qui regroupe pratiquement tous les artistes jurassiens. Ceux participant à la manifestation seront sollicités pour prévoir un travail spécifique à imprimer sur des drapeaux qui seront exposés en parallèle à l'exposition Visarte. Au stade actuel, un budget doit être établi et les contacts pris. Par la suite, des sponsors devront être trouvés. Un délai a été fixé en septembre pour savoir si cette exposition pourrait être réalisée, en fonction du financement. La Municipalité y participera partiellement, comme le souhaite l'auteur du postulat. Mme Cattin précise que cette exposition, si elle se réalise, sera un hommage à M. Adrien Dubois, auteur de l'idée, pour ses œuvres, son travail et sa disponibilité dans le cadre du développement culturel de Delémont.

M. Jean Parrat, CS•POP, satisfait de cette réponse, indique que M. Dubois avait soumis son idée au groupe Vieille Ville vivante. M. Parrat relève la proposition de la Commission de la culture de nommer cette manifestation Adrien Dubois, afin de lui rendre hommage. Il souhaite que cette exposition d'œuvres d'art sur drapeaux, à l'instar de l'exposition Humeroze, serve à faire connaître la ville non seulement à ses citoyens mais également à l'extérieur, dans les villes romandes ou jumelées.

Mme Patricia Cattin met en évidence le volume de travail que l'exposition générera pour les membres de la Commission de la culture et les personnes associées à cette démarche. Les projets d'envergure requièrent du temps, pour trouver les financements, et de l'énergie. Elle propose donc de réaliser cette manifestation et de décider ensuite si elle peut être organisée ailleurs.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/06 - "ENRAYER LE DÉFICIT STRUCTUREL DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT", PDC-JDC, MME ANNE SEYDOUX

Mme Françoise Collarin indique qu'un groupe de travail, réunissant plusieurs fonctionnaires communaux et un représentant du personnel communal, a été constitué pour réaliser cette motion. Une liste d'objectifs, répondant aux buts recherchés, a été déterminée. Au stade actuel, des contacts sont pris pour déterminer les avantages d'une collaboration avec un intervenant externe. D'autre part, le groupe de travail recherche des informations auprès de communes ayant réalisé une démarche semblable. Mme Collarin souligne que le groupe de travail met tout en œuvre pour que les objectifs soient réalisés d'ici à fin 2008. Il présentera un message en juin 2007, citant les mesures engagées et prévoyant, si nécessaire, un crédit pour l'engagement d'un consultant. Selon Mme Collarin, il s'agit d'un défi. Elle pense que de bonnes propositions émaneront du groupe de travail.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, n'est pas satisfaite de cette réponse, estimant que le Conseil communal n'empoigne pas le problème de manière sérieuse. En effet, les objectifs du groupe de travail ne sont pas communiqués. Elle constate que la situation financière de la Commune reste précaire, considérant les comptes 2006 bouclant avec un déficit de 2.7 millions de francs malgré une conjoncture favorable. Elle rappelle que des mesures d'économie avaient été présentées avec le budget 2006, mesures qui semblaient déjà être maximales. Mme Seydoux revient sur la consultation en cours s'agissant du nombre de services communaux, de membres du Conseil communal et du Conseil de Ville, qui ne précise pas le potentiel d'économie que ces mesures pourraient générer. Mme Seydoux accueille favorablement la constitution du groupe de travail qui analysera les prestations. Toutefois, selon elle, cette démarche sera utile si elle est suivie rapidement d'un plan d'actions et si leur mise en œuvre et leur suivi sont confiés à un expert externe, ce qui lui paraît indispensable. Elle indique qu'une telle démarche a été entreprise à La Chaux-de-Fonds.

Mme Françoise Collarin cite les objectifs du groupe de travail, notamment :

- identifier les potentiels et mettre en œuvre des projets d'améliorations;
- identifier les prestations de l'administration communale de manière factuelle et visible, c'est-à-dire rédiger un catalogue de prestations;
- favoriser la mise en valeur du potentiel du personnel afin d'assurer le maintien des prestations fournies;
- définir les priorités de la proposition du concours d'idées lancé au sein de l'Administration communale dans le cadre de l'élaboration du budget 2007;
- déterminer le mandat, le cahier des charges et la procédure de la société qui collaborera et assistera à l'identification des potentiels et au suivi de leur application;
- préparer le message au Conseil de Ville.

Les réponses et le développement de ces objectifs seront présentés au Conseil de Ville au cours de sa séance de juin 2007. Mme Collarin compte pouvoir mettre les mesures en application rapidement après l'approbation du Conseil de Ville.

11. **DIVERS**

M. le Président adresse ses félicitations à M. Jean-Pierre Kohler pour sa nomination à la vice-présidence du POP suisse.

Ont été déposés : 3 motions
1 interpellation
1 postulat
1 question écrite

La séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière communale :

Michel Thentz

Nadia Maggay